



Projet Éducatif de Territoire

2024 - 2027



ÉDITO

Depuis plusieurs années, la commune de Hasparren œuvre pour un accueil de qualité et des actions éducatives populaires pour l'ensemble des enfants, jeunes et de leurs familles.

Par l'intermédiaire de son accueil de loisirs et son espace jeune, sur les temps péri et extrascolaires, la commune souhaite s'engager dans une continuité éducative et pédagogique.

C'est le sens du projet éducatif de territoire que souhaite donner la commune d'Hasparren avec les différents acteurs à savoir ; " l'enfant doit être auteur et acteur de son parcours ".

En se saisissant de ce PEDT, les animateurs de la ville pourront également réaffirmer leur projet pédagogique et conserver la qualité des temps d'activités pour lesquels ils s'engagent au quotidien.

C'est donc par un engagement commun au service de l'enfance et la jeunesse que nous donnerons vie à ce projet.

"Donnons une place centrale à l'enfance et la jeunesse"





SOMMAIRE

01

Introduction

02

Périmètre et public du PEDT

03

Les enjeux du PEDT et du plan mercredi 2024 - 2027

04

Critères d'évaluation

05

Rétroplanning

03

01 INTRODUCTION



04



Hasparren, les mineurs et leurs familles

- ❖ Au 1^{er} janvier 2024, Hasparren compte une population totale de 7 538 habitants.
- ❖ La ville a la charge de son école publique. Propriétaire des locaux, elle en assure la construction, rénovation, extension, entretien... Elle gère également les agents territoriaux spécialisés dans l'animation, les ATSEM et le personnel d'hygiène et de restauration.
- ❖ 40 % des familles d'Hasparren ont au moins 1 enfant. Les familles monoparentales représentent quant à elles 11% des familles de la commune entraînant un besoin important dans l'accompagnement à la parentalité, de mode de garde ou de soutien financier.
- ❖ Une hausse significative de la part des couples avec enfant(s) sur Hasparren (+24% en 10 ans), suggère l'attractivité de la commune pour les familles.

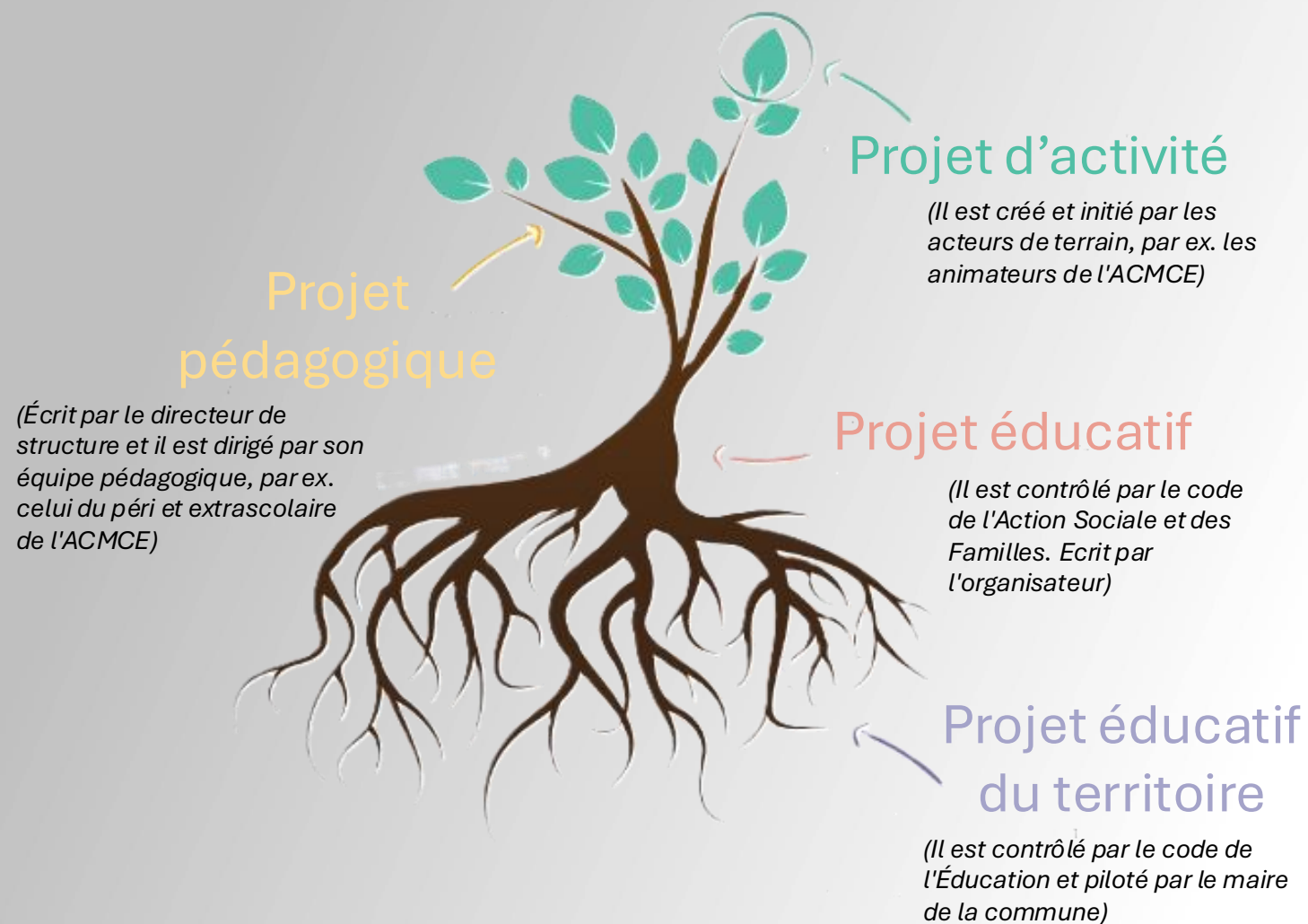


Qu'est-ce que le Projet Éducatif Du Territoire (PEDT) ?

- ❖ Le PEDT est une démarche volontaire et construite dans l'intérêt de l'enfant.
- ❖ Piloté par Mme La Maire, il permet de mobiliser toutes les ressources du territoire et de coordonner tous les acteurs afin de proposer des actions éducatives garantissant un lien entre les différents projets pour les enfants.
- ❖ Le respect des besoins de chaque enfant, leurs rythmes, leurs envies, leurs réussites sont au cœur du projet.
- ❖ Le PEDT est signé pour une durée de 3 ans (à compter du 01/09/2024). Il est évolutif et fait l'objet d'évaluation régulière.



Qu'est-ce que le Projet Éducatif Du Territoire (PEDT) ?





Qu'est-ce que le Plan Mercredi ?

- ❖ Depuis septembre 2018, le Plan Mercredi, vise à maintenir, restaurer ou développer une offre éducative de qualité sur la journée du mercredi, et à la rendre accessible au plus grand nombre d'enfants.
- ❖ La Caisse d'Allocations Familiales, soutient le Plan mercredi pour permettre aux familles de concilier vie familiale et vie professionnelle.

L'engagement pris dans le cadre du PEDT, vise à répondre aux exigences de la chartre qualité du Plan Mercredi à savoir :

- La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant
- L'accueil de tous les publics, notamment les enfants en situation de handicap
- La mise en valeur des richesses du territoire
- Le développement d'activités éducatives de qualité

02

Périmètre et public du PEDT



09



Quelques chiffres



- **2 Crèches**
 - (Irriñoak et Kuluxka)



- **3 Écoles primaires**
 - (Jean Verdun, Sainte Thérèse et Ezkia Ikastola)



- **2 Collèges**
 - (Elhuyar et Ursuya)



- **2 Lycées**
 - (Armand David et St Joseph)



- **1 CDFAA**

- ❖ + de 700 élèves dans les écoles primaires de la commune
- ❖ 2 Dispositif ULIS (primaire et collège)
- ❖ 1 Centre de loisirs (Josta Leku)
- ❖ 1 Accueil jeune, en cours de structuration (Samactiv')
- ❖ 18 agents municipaux sur le service enfance/jeunesse

- ❖ Sur les temps d'accueil organisés par la commune :
 - + de 280 Enfants inscrits sur les temps périscolaires
 - + de 130 enfants inscrits sur les temps extrascolaires

- + de 20 équipements sportifs et culturels

- + de 125 associations sur la commune



Membres du COPIL

LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

- ❖ Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports
- ❖ Éducation Nationale (écoles primaires et collèges)
- ❖ Caisse d'Allocations Familiales

LA COMMUNE D'HASPARREN

- ❖ Mme La Maire
- ❖ L'adjointe à l'éducation, à la jeunesse et la vie citoyenne
- ❖ La directrice générale des services
- ❖ Le responsable du service enfance/jeunesse
- ❖ Les directrices des temps extrascolaire/périscolaire
- ❖ La directrice de la crèche communale
- ❖ La directrice du CCAS

LES PARTENAIRES ASSOCIATIFS

- ❖ La référente du Lieu Accueil Enfants-Parents (LAEP)
- ❖ La référente du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)



Besoins fondamentaux des enfants

- ❖ La notion de « besoins fondamentaux de l'enfant » renvoie à la question essentielle de la détermination de ce qui est nécessaire pour l'enfant.
- ❖ La représentation des besoins a évolué au fil du temps, passant d'une conception hiérarchisée (pyramide de A. Maslow) à l'identification d'un « méta-besoin » (Lacharité).
- ❖ T. Brazelton et S. Greenspan (2003), médecins, définissent quant à eux sept « besoins incontournables ». Il s'agit des expériences et des soins que tout enfant a le droit d'avoir ; formulés comme suit :
 - le besoin de relations chaleureuses et stables
 - le besoin de protection physique, de sécurité et de régulation
 - le besoin d'expériences adaptées aux différences individuelles
 - le besoin d'expériences adaptées au développement
 - le besoin de limites, de structures et d'attentes
 - le besoin d'une communauté stable, de son soutien, de sa culture
 - le besoin de protection de notre avenir



Besoins fondamentaux des enfants

Les besoins fondamentaux de l'enfant

Meta-besoin	Définition	Le méta-besoin se définit comme « le besoin de disposer au moins d'un adulte investi du souci de l'enfant et de ses besoins ». Un méta-besoin est défini comme un besoin « surplombant » tous les autres besoins, en ce sens qu'il en constitue un prérequis, une base.
	La sécurité affective	Un regard bienveillant porté sur l'enfant et une relation affective sécurisante constituent le socle des acquisitions du jeune enfant.
Besoin fondamental	Les besoins physiologiques et de santé	- La santé de l'enfant relève de la responsabilité des parents d'une part, des soignants d'autre part, lesquels ont les compétences pour informer et accompagner les familles dans un « savoir prendre soin de soi ». L'enfant a besoin que sa santé globale fasse l'objet d'une attention, et ce quel que soit son âge. La santé ne se limite pas à l'absence de pathologie ou au fonctionnement organique : les modalités réflexives et expressives (langagières, émotionnelles, comportementales) font partie du développement et de la santé. - La satisfaction des besoins physiologiques, soubassement du développement physique : l'enfant a besoin d'être nourri, lavé et de dormir selon des rythmes réguliers, en quantité et en qualité, adaptés à son âge. Il a besoin d'être vêtu avec des vêtements propres et en rapport avec les nécessités climatiques.
	Le besoin de protection	L'enjeu de ce besoin est la protection à l'égard de toute forme de maltraitance, soit violence physique, sexuelle, psychologique, exposition à la violence conjugale et négligence. L'autre type de protection dont l'enfant a besoin est lié aux blessures ou préjudice susceptibles d'être causés par les dangers de son environnement extérieur et/ou de son environnement domestique.
	Le besoin d'expérience et d'exploration du monde	L'enjeu est le développement des compétences motrices, réflexives, expressives et ludiques de l'enfant. Il ne s'agit pas ici de promouvoir la sur-stimulation de l'enfant dans l'idée de l'obtention de « résultats » (recherche de performance ou d'excellence), mais de veiller à ce que l'enfant ait suffisamment d'expériences lui permettant de connaître, de comprendre et de participer à son environnement, de se découvrir des intérêts et des goûts et de développer ses compétences et ses talents.



Temps scolaire

Projet et Organisation



- ❖ Le temps scolaire est suivi par l'Éducation Nationale et encadré par des professeurs d'école. Ils permettent aux élèves d'acquérir les savoirs fondamentaux et éveillent chez eux l'intérêt pour le monde qui les entoure.
- ❖ Les 3 écoles primaires de la commune élaborent chaque année un projet d'établissement. Ce projet concrétise la volonté de placer l'enfant au centre du système éducatif en prenant en compte la diversité des situations dans lesquelles il évolue.
- ❖ La communauté éducative accorde un intérêt privilégié à la vie de l'enfant et se préoccupe de construire un véritable cadre éducatif.



École Jean Verdun

- ❖ L'école Jean Verdun est une école publique suivie par l'Éducation Nationale.
- ❖ Le système d'enseignement est fondé sur de grands principes tels que la laïcité, la gratuité, la neutralité et l'obligation scolaire.
- ❖ Elle couvre le cursus scolaire de la maternelle à l'élémentaire.
- ❖ Les temps périscolaires de l'école Jean Verdun sont organisés par la commune de Hasparren.





École Ste Thérèse

- ❖ L'école Sainte Thérèse est une école privée catholique sous contrat d'association avec l'Éducation Nationale.
- ❖ Un projet éducatif est mené principalement autour de l'ouverture, la communication, l'inclusion, le bilinguisme et les valeurs évangéliques.
- ❖ Elle couvre le cursus scolaire de la maternelle à l'élémentaire.
- ❖ L'école Sainte Thérèse organise seule les temps d'accueil du matin avant la classe, du midi et du soir par l'intermédiaire de L'OGEC.





Ezkia Ikastola

- ❖ Ezkia Ikastola est une école associative à statut privé sous contrat d'association avec l'Éducation Nationale et fédérée à Seaska.
- ❖ L'Ikastola possède un projet éducatif qui repose sur l'enseignement de la langue basque par immersion.
- ❖ La filière Seaska couvre tout le cursus scolaire de la maternelle au baccalauréat.
- ❖ Ezkia Ikastola organise seule les temps d'accueil du matin avant la classe, du midi et du soir.





ACMCE – Josta Leku Périscolaire

Organisation et horaires d'ouvertures



- ❖ L'accueil des enfants avant et après l'école est appelé temps périscolaire. Ce temps est déclaré auprès du service départemental jeunesse et sport et doit respecter la réglementation des accueils collectifs de mineurs, du taux d'encadrement et des conditions de diplômes des encadrants.
- ❖ L'encadrement est assuré par des animateurs municipaux titulaires ou vacataires et ATSEM afin d'assurer le taux d'encadrement d'1 animateur pour 14 mineurs de - de 6 ans et 1 animateur pour 18 mineurs de 6 ans et +. (Taux appliqué dans le cadre du PEDT)
- ❖ Il est également guidé par le projet pédagogique définissant les intentions éducatives et initié par les directeurs de pôle et l'ensemble de l'équipe pédagogique.

Commune de Hasparren – ACMCE Josta Leku

Horaires	Temps d'accueil	Fonctionnement
7h30 - 8h20	Accueil du matin	Il s'agit d'un temps organisé par la municipalité et encadré par des animateurs et ATSEM. Une salle est dédiée pour cet accueil en maternelle et en élémentaire. Cet accueil répond aux besoins de chaque enfant de façon individualisé. C'est un temps de transition entre parent et le collectif.
11h30 - 13h20	Temps méridien	L'accueil méridien est le temps du repas et d'activités éducatives. Il est encadré également par des animateurs et ATSEM. Un accompagnement est assuré chaque midi pour les CM2 vers le self du collège afin d'établir une première passerelle.
16h30 - 18h30	École maternelle Accueil du soir	Ce temps d'accueil est encadré par des animateurs afin d'assurer le temps du goûter, d'activités adaptées à l'âge et besoin des enfants et de permettre un temps de transition entre le temps scolaire et le retour avec leur parent.
	École élémentaire Accueil du soir	L'accueil du soir en élémentaire est encadré par des animateurs. Différents temps sont proposés dont un goûter, une étude surveillée, un accompagnement au bus scolaire et des activités ludiques toujours en adéquation avec le projet pédagogique. Une communication avec les parents est toujours centrale pour les différentes transmissions.



ACMCE – Josta Leku PÉriscolaire

Temps du mercredi



- ❖ L'accueil des mercredis est déclaré sur le temps périscolaire. Un programme d'activité est créé par l'équipe pédagogique en lien avec le projet pédagogique et du PEDT. L'inscription est réservée aux enfants de 3 à 15 ans domiciliés sur Hasparren et Bonloc (l'enfant scolarisé en toute petite section est également accepté).
- ❖ L'encadrement est assuré par des animateurs municipaux titulaires ou vacataires afin d'assurer le taux d'encadrement de 1 animateur pour 10 mineurs de - de 6 ans et 1 animateur pour 14 mineurs de 6 ans et +. (Taux appliqué dans le cadre du PEDT)
- ❖ Des propositions d'accueil en demi-journée sont réalisées dans l'intention de favoriser la relation parent/enfant mais aussi permettre aux enfants d'intégrer les activités associatives très développées sur la commune.

Commune de Hasparren – ACMCE Josta Leku

Horaires	Temps d'accueil	Fonctionnement
7h30 - 9h00	Accueil du matin	L'encadrement est assuré par des animateurs. Les locaux utilisés sont mutualisés avec l'école Jean Verdun. Cet accueil répond aux besoins de chaque enfant de façon individualisé. C'est un temps de transition entre parent et le collectif.
9h00 - 12h00	Temps d'activités	Après présentation de la journée, les enfants se répartissent sur les activités souhaitées ou peuvent être en atelier libre. Un planning d'activité est créé par période en lien avec le projet pédagogique.
12h00 - 13h30	Temps méridien	Le temps du repas est également un temps éducatif. Les animateurs mangent avec les enfants selon le projet. Il s'agit d'un temps d'échange et d'apprentissage.
13h30 - 16h30	Temps d'activités	Après un temps calme (sieste pour les maternelles ou jeux divers pour les élémentaires), un panel d'activités est proposé à la disposition des enfants. Un atelier libre ou une activité proposée par les enfants est aussi disponible.
16h30 - 18h00	Accueil du soir	Ce temps d'accueil est un moment de transition et d'échanges avec les familles sur la journée de leurs enfants. Le rangement de la journée fait également partie de la vie quotidienne.



ACMCE – Josta Leku Extrascolaire

Organisation et horaires d'ouvertures



- ❖ L'accueil des enfants durant les vacances scolaires est appelé extrascolaire. L'accueil de loisirs "Josta Leku" est fermé durant les vacances de Noël et la dernière semaine d'Août.
- ❖ Les réservations sont ouvertes en priorité aux habitants de Hasparren et seulement en journée complète. L'accueil est situé dans les locaux de l'école Jean Verdun.
- ❖ L'encadrement est assuré par des animateurs municipaux titulaires ou vacataires afin d'assurer le taux d'encadrement de 1 animateur pour 8 mineurs de - de 6 ans et 1 animateur pour 12 mineurs de 6 ans et +. (Taux appliqué dans le cadre du PEDT)
- ❖ Un accueil pré-ados et ados est actuellement en cours de structuration. L'accueil est réalisé durant les premières semaines des petites vacances ainsi que sur le mois de juillet et la première semaine d'août à Eihartzea.

Commune de Hasparren – ACMCE Josta Leku

Horaires	Temps d'accueil	Fonctionnement
7h30 - 9h00	Accueil du matin	L'encadrement est assuré par des animateurs. Les locaux utilisés sont mutualisés avec l'école Jean Verdun. Cet accueil répond aux besoins de chaque enfant de façon individualisé. C'est un temps de transition entre parent et le collectif.
9h00 - 12h00	Temps d'activités	Après présentation de la journée, les enfants se répartissent sur les activités souhaitées ou peuvent être en atelier libre. Un planning d'activité et créer par période en lien avec le projet pédagogique.
12h00 - 13h30	Temps méridien	Le temps du repas est également un temps éducatif. Les animateurs mangent avec les enfants selon le projet. Il s'agit d'un temps d'échange et d'apprentissage.
13h30 -16h30	Temps d'activités	Après un temps calme (sieste pour les maternelles ou jeux divers pour les élémentaires), un panel d'activités est proposé à la disposition des enfants. Un atelier libre ou une activité proposée par les enfants est aussi disponible.
16h30 - 18h00	Accueil du soir	Ce temps d'accueil est un moment de transition et d'échanges avec les familles sur la journée de leurs enfants. Le rangement de la journée fait également partie de la vie quotidienne.



Accueil des enfants en situation de handicap

La commune d'Hasparren s'engage à recevoir dans les meilleures conditions, les enfants en situation de handicap sur les temps d'accueil qu'elle organise, en mettant en place :

- ❖ Une première rencontre avec les familles, le directeur de la structure ou le responsable enfance/jeunesse afin de connaître le parcours de l'enfant.
- ❖ Un protocole d'accueil que la famille devra dûment remplir afin d'avoir l'ensemble des informations concernant l'enfant et faciliter son intégration.
- ❖ Une proposition d'accompagnement par du personnel spécifique en fonction des situations de handicap (AESH, Pôle Handi-Ressources 64...).
- ❖ Une période d'adaptation pourra être proposée sous forme de demi-journée afin de réussir au mieux l'intégration.
- ❖ Des formations ponctuelles pour l'équipe pédagogique.



Cartographie locaux et équipement

Plan large

De nombreuses infrastructures sont implantées sur Hasparren permettant une continuité éducative de qualité : cinéma, médiathèque, forêt, court de tennis, piscine, salles multisports, arènes municipales, jardin public...





Cartographie locaux et équipement

Plan locaux ACMCE



- ❖ Le pôle des maternelles dispose d'une salle dédiée aux accueils péri et extrascolaires. Des salles de classe supplémentaires sont utilisées le mercredi et les vacances scolaires. Un hall, une cour et un dortoir sont également mutualisés.
- ❖ Le pôle des élémentaires dispose également d'une salle dédiée aux différents accueils. Des salles de classe sont utilisées pour l'étude, les mercredis et les vacances scolaires. Nous mutualisons aussi la cour d'école.
- ❖ La cantine est un espace réunissant les maternelles et élémentaires dans deux espaces séparés. Un terrain en herbe à proximité de la maternelle est utilisable par les deux pôles.



Budget et aides financières

- ❖ **Un budget de fonctionnement** est alloué par la commune à son ACMCE et au local ados chaque année lui permettant d'organiser au mieux son quotidien (activités, séjours, alimentation, matériel pédagogique...)
- ❖ **Des aides au fonctionnement** de la CAF viennent compléter le budget communal pour son ACMCE notamment une prestation de service ordinaire, un bonus territoire dans le cadre de la convention CTG, le plan mercredi, un bonus inclusion...
- ❖ La commune de Hasparren participe à l'accès à tous financièrement par une tarification modulée selon les coefficients familiaux. **Des aides aux familles** peuvent également être accordées par la CAF ou la MSA telles que l'ATL (aides aux temps libres), l'AVE (aide aux vacances enfant)...
- ❖ Il existe également différentes **aides à l'investissement**, qui peuvent être octroyées selon différents critères et toujours dans un objectif de maintien ou d'améliorer les infrastructures éducatives (CAF pour les ACM, DETR dotation d'équipement des territoires ruraux, CNDS centre national de développement du sport...).



Le Pôle Adolescent

- ❖ Dans le cadre de sa politique éducative locale, la commune d'Hasparren a mis en place un **pôle adolescent** destiné à accompagner les jeunes de 11 à 17 ans dans leur développement personnel, social et citoyen. Ce dispositif s'inscrit dans la continuité des actions menées en direction de l'enfance, en proposant une offre éducative adaptée aux besoins spécifiques des adolescents.
- ❖ Le pôle est ouvert aux jeunes **à partir de la classe de 6e jusqu'à 17 ans révolus**. Afin de faciliter la transition entre les accueils enfance et jeunesse, une **passerelle est proposée aux élèves de CM2** durant les vacances de printemps. Cette période de découverte permet aux futurs collégiens de s'approprier progressivement les espaces, les règles de vie et les dynamiques du groupe adolescent.
- ❖ Le pôle adolescent est encadré par une **équipe dédiée**, composée d'une **directrice référente** et d'un **animateur jeunesse**. Ensemble, ils assurent la mise en œuvre d'un **projet pédagogique spécifique**, construit autour des besoins fondamentaux des jeunes : affirmation de soi, autonomie, expression, engagement, socialisation et ouverture sur le monde.



Le Pôle Adolescent

Trois **lieux d'accueil complémentaires** ont été définis pour répondre aux différents temps de vie des jeunes :

- ❖ **Les mercredis après-midi**, de 14h à 17h, les activités se déroulent à la **salle sportive Mendeala**, un espace propice aux pratiques sportives, aux jeux collectifs et aux projets dynamiques.
- ❖ **Pendant les vacances scolaires**, les jeunes sont accueillis à l'**espace culturel Eihartzea**, lieu central de la vie culturelle locale, favorisant les projets artistiques, les ateliers créatifs et les partenariats avec les acteurs culturels du territoire.
- ❖ **Des soirées thématiques** sont également organisées au **Gaztetxe**, un lieu emblématique de la jeunesse haspandarde, permettant aux adolescents de se retrouver dans un cadre convivial, sécurisé et porteur de sens.

Les actions menées s'appuient sur une **démarche participative**, où les jeunes sont invités à proposer, construire et évaluer les projets qui les concernent. Le pôle adolescent se veut ainsi un **lieu ressource**, un **espace d'expérimentation**, et un **levier d'émancipation** pour les jeunes d'Hasparren.

03

Les enjeux du PEDT et du plan mercredi 2024 - 2027



30



Les engagements du projet de mandat

- ❖ Favoriser la continuité éducative sur le territoire.
- ❖ Prendre en compte des enjeux environnementaux et climatiques
- ❖ Intégrer la petite enfance vers l'enfance en douceur
- ❖ Mettre l'enfant au cœur de son projet et contribuer à son développement et à son épanouissement notamment par la mise en place de séjours
- ❖ Favoriser le vivre ensemble et les actions de citoyenneté
- ❖ Transmettre la richesse culturelle et patrimoniale du territoire et favoriser l'Euskara
- ❖ Intégrer la jeunesse à son territoire par l'apprentissage "hors les murs"
- ❖ Proposer un lieu d'accueil pour les adolescents ouvert régulièrement sur la commune



Les objectifs attendus

**Le Projet Éducatif de Territoire fixe
pour 2024 – 2027
5 axes de travail complétés par
des objectifs prioritaires**

Axe 1 : Développer et valoriser l'identité territoriale rurale et l'ouverture au monde

Axe 2 : L'apprentissage des connaissances et acquisition des compétences

Axe 3 : Vivre ensemble et le respect de l'autre

Axe 4 : Bien grandir : la santé et la sécurité

Axe 5 : La politique éducative locale



Axe 1

Développer et valoriser l'identité territoriale rurale et l'ouverture au monde

Objectif 1 : Accompagner les enfants et les jeunes dans la découverte des ressources du territoire

- Solliciter les partenaires, associations, familles... extérieurs pour les différentes actions.
- Réaliser des visites diverses du territoire.

Objectif 2 : Favoriser la découverte de nouvelles activités

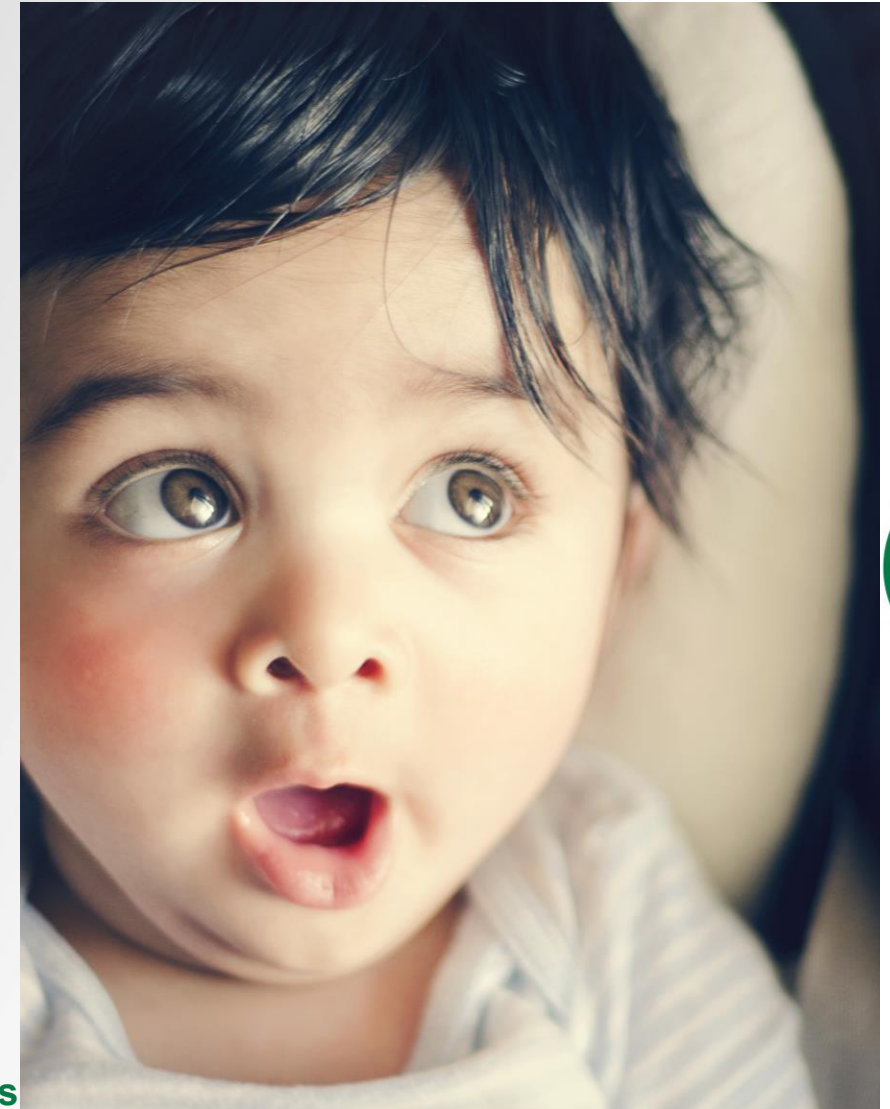
- Solliciter les partenaires, associations, familles... extérieurs.
- Réaliser des visites diverses du territoire.

Objectif 3 : L'Euskara et la commune

- Accentuer les actions autour de la culture basque (ihauteri, olentzero, fête communale...).
- Accentuer les animations en langue basque.
- Poursuivre la formation des agents communaux.
- Poursuivre les traductions des différents supports administratifs.

Objectif 4 : Poursuivre le travail engagé dans le milieu scolaire et en dehors pour le développement culturel et artistique

- Donner accès à chaque enfant scolarisé au spectacle vivant.
- Proposer des résidences d'artistes en lien avec les projets.





Axe 2

L'apprentissage et l'acquisition des compétences

Objectif 1 : Un contexte éducatif favorable à l'apprentissage

- Poursuivre la proposition d'aide aux devoirs par le CLAS.
- Poursuivre l'étude surveillée pour les enfants de l'école Jean Verdun sur le temps périscolaire.
- Une proposition d'aide aux devoirs pour les 3 écoles primaires.
- Collège : dispositif « devoirs faits ».

Objectif 2 : Permettre l'apprentissage « Hors les murs »

- Permettre la réalisation de séjours par l'intermédiaire de l'ACMCE.
- Favoriser les activités à l'extérieur.

Objectif 3 : Favoriser l'émancipation progressive des 11 – 18 ans

- Développement d'un local jeune (projet pédagogique, règlement intérieur...).
- Accompagnement des jeunes dans leur projet à travers le local jeune.
- Actions pédagogiques des animateurs de la jeunesse au sein des collèges.

Objectif 4 : Passerelle entre crèche/école et école/collège

- Présentation des lieux (école, centre de loisirs) aux enfants et parents.
- Échange entre les acteurs pour faciliter l'arrivée des enfants.
- Intégration des élèves de CM2 sur certains cours au collège





Axe 3

Vivre ensemble et le respect de l'autre

Objectif 1 : Promouvoir l'éducation à la différence sous toutes ses formes (handicap, opinions, discrimination...)

- Accueillir dans les meilleures conditions possibles les enfants en situation de handicap.
- Actions avec la médiathèque d'Hasparren.
- Création d'espace de libre expression.

Objectif 2 : Favoriser le lien social, intergénérationnel et les initiatives citoyennes

- Participer aux journées dédiées à ces thématiques.
- Porter et accompagner le projet des enfants.

Objectif 3 : Le développement durable et la citoyenneté dans le quotidien

- Gestion des traitements des déchets alimentaires par les enfants.
- Gestion du tri sélectif par les enfants.
- Poursuivre nos actions autour de cette thématique (faune, flore, énergie...).





Axe 4

Bien grandir : la santé et la sécurité

Objectif 1 : Favoriser le bien-être physique

- Inciter les jeunes à la pratique physique régulière (labélisation Terre de Jeux 2024).
- Intervention des éducateurs sportifs de la commune au sein des écoles primaires et ACMCE.
- Développer le « savoir rouler à vélo ».

Objectif 2 : Une continuité éducative avec le Réseau Local Parentalité

- Une connaissance pour le tout public des différents acteurs.
- Partager des actions communes.
- Continuer les réunions d'échanges avec les acteurs éducatifs.
- Développer les actions parentalité par le RLP.





Axe 5

La politique éducative locale

Objectif 1 : Permettre l'appropriation du PEDT par tous les partenaires

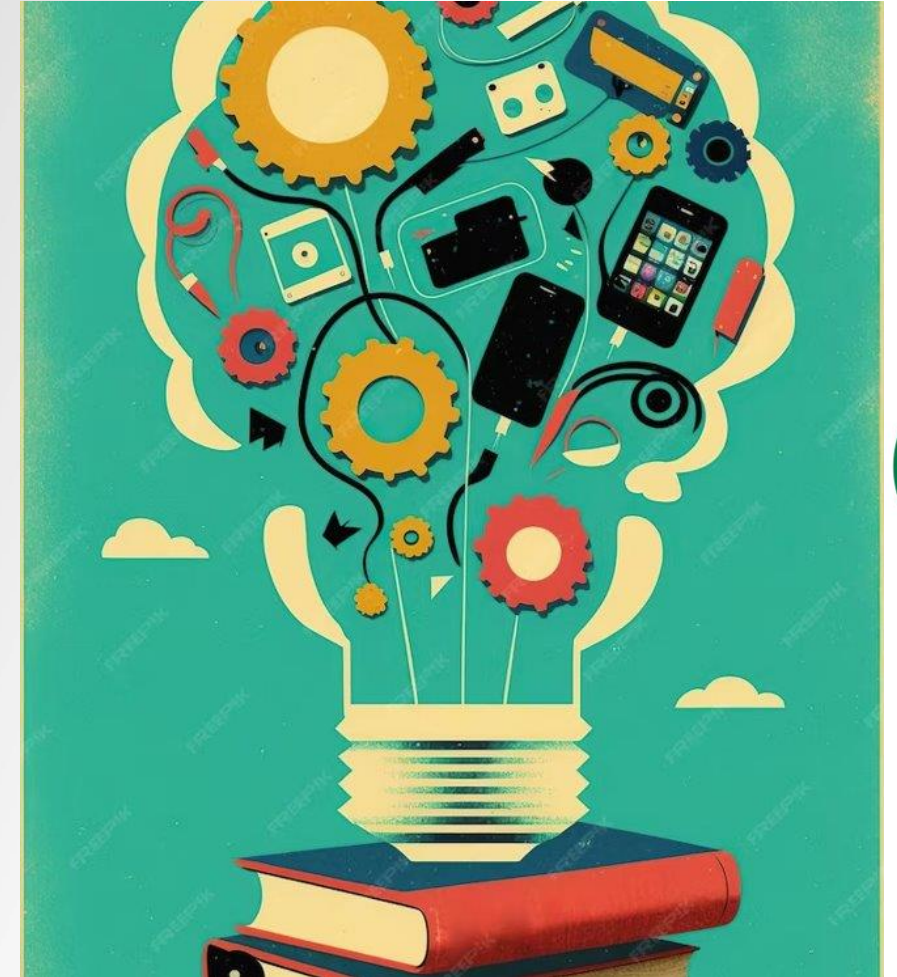
- Diffusion du PEDT à l'ensemble des partenaires.
- Diffusion du PEDT sur le site de la ville.
- Coordination du COFIL pour échanger sur le PEDT.

Objectif 2 : Favoriser et suivre l'information et l'implication des familles

- Invitation des parents d'élèves au conseil d'école.
- Invitation des familles à participer à certaines activités.
- Utilisation du portail famille et du site de la ville pour la transmission d'informations.

Objectif 3 : La formation et la qualification des équipes éducatives

- Formation des agents territoriaux.
- Relais des offres débats/conférences sur la commune via le site de la ville.



04 Critères d'évaluation



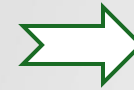


Les critères d'évaluation

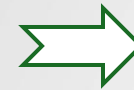
L'évaluation du projet est réalisée par le comité de pilotage chaque année.



L'évaluation reprendra chaque objectif opérationnel et sera étudiée par les indicateurs correspondants.



Une évaluation intermédiaire pourra être réalisée afin de réajuster le PEDT.



Ce temps d'évaluation est un temps d'échange entre partenaires afin d'ajuster nos actions.

Afin d'assurer la transmission des informations entre l'ensemble des partenaires, la coordination sera assurée par le responsable du service enfance/jeunesse de la commune.



Les critères d'évaluation

Axe 1 : Développer et valoriser l'identité territoriale rurale et l'ouverture au monde

Objectifs	Objectifs opérationnels	Indicateurs
Accompagner les enfants et les jeunes dans la découverte des ressources du territoire	Solliciter les partenaires, associations, familles... extérieurs pour les différentes actions	Nombre de partenaires sollicités, nombre d'enfants participants et satisfaction des enfants
	Réaliser des visites diverses du territoire	Nombre de visites réalisées et nombre d'enfant participants
Favoriser la découverte de nouvelles activités	Solliciter les partenaires, associations, familles... extérieurs	Nombre de personnes sollicités et nombre d'enfants participants
	Réaliser des visites diverses du territoire	Nombre de visites différentes réalisées et nombre d'enfants participants
L'Euskara et la commune	Accentuer les actions autour de la culture basque (ihauteri, fête communal...)	Nombre d'actions réalisées et nombre d'enfants participants
	Accentuer les animations en langue basque.	Nombre d'animations réalisées et nombre d'enfants participants
	Continuer la formation des agents communaux	Nombre d'agents formés ou en formation
	Continuer les traductions des différents supports administratifs	Visibilité des supports sur le site de la commune et/ou portail famille
Poursuivre le travail engagé dans le milieu scolaire et en dehors pour le développement culturel et artistique	Donner accès à chaque enfant scolarisé à un spectacle par an	Nombre de spectacles organisés et nombre d'enfants participants
	Proposer des résidences d'artistes en lien avec les projets	Nombre d'actions réalisées avec des artistes, nombre d'enfants participants et satisfaction des enfants



Les critères d'évaluation

Axe 2 : L'apprentissage des connaissances et acquisition du savoir

Objectifs	Objectifs opérationnels	Indicateurs
Un contexte éducatif favorable à l'apprentissage	Poursuivre la proposition d'aide aux devoirs par le CLAS	Nombre d'enfants participants
	Poursuivre l'étude surveillée pour les enfants de l'école Jean Verdun sur le temps périscolaire	Nombre d'enfants participants
	Une proposition d'aide pour les 3 écoles primaires	Action mise en place et nombre d'enfants participants
	Collège : dispositif « devoirs faits »	Nombre d'enfants participants
Permettre l'apprentissage « Hors les murs »	Permettre la réalisation de séjours par l'intermédiaire de l'ACMCE	Nombre de séjours réalisés et nombre d'enfants participants
	Favoriser les activités et/ou classe à l'extérieur	Nombre d'activités extérieures réalisées et nombre d'enfants participants
Favoriser l'émancipation progressive des 11 – 18 ans	Développement d'un local jeune (projet pédagogique, règlement intérieur...)	Création des supports (projet pédagogique et règlement intérieur) et déclaration auprès des institutions réalisées
	Accompagnement des jeunes dans leur projet à travers le local jeune	Nombre de projets menés et nombre de jeunes participants
	Actions pédagogiques des animateurs de la jeunesse au sein des collèges	Nombre d'actions réalisées, nombre de classes participantes et satisfaction des jeunes
Passerelle entre crèche/école et école/collège	Présentation des lieux (école, centre de loisirs) aux enfants et parents	Action réalisée et temps accordé aux enfants et parents
	Échange entre les acteurs pour faciliter l'arrivée des enfants	Échange réalisé
	Intégration des élèves de CM2 sur certains cours au collège	Nombre de classes participantes



Les critères d'évaluation

Axe 3 : Vivre ensemble et le respect de l'autre

Objectifs	Objectifs opérationnels	Indicateurs
Promouvoir l'éducation à la différence sous toutes ses formes (handicap, opinions, discrimination...)	Accueillir dans les meilleures conditions possibles les enfants en situation de handicap	Utilisation du protocole d'accueil et des fiches enfant
	Actions avec la médiathèque d'Hasparren	Nombre d'actions réalisées et nombre d'enfants participants
	Création d'espace de libre expression	Espace réalisé et satisfaction des enfants
Favoriser le lien social, intergénérationnel et les initiatives citoyenne	Participer aux journées dédiées à ces thématiques	Nombre de journées réalisées et nombre d'enfants participants
	Porter et accompagner le projet des enfants	Nombre de projets accompagnés, nombre d'enfants participants et évaluation avec les enfants
Le développement durable et la citoyenneté dans le quotidien	Gestion des traitements des déchets alimentaires par les enfants	Enfant en mesure de trier les déchets et mise à disposition de poubelles adaptées
	Gestion du tri sélectif par les enfants	Enfant en mesure de réaliser le tri et mise à disposition de poubelles adaptées
	Poursuivre nos actions autour de cette thématique (faune, flore, énergie...)	Nombre d'actions réalisées et nombre d'enfants participants



Les critères d'évaluation

Axe 4 : Bien grandir : la santé et la sécurité

Objectifs	Objectifs opérationnels	Indicateurs
Favoriser le bien-être physique	Inciter les jeunes à la pratique physique régulière (labélisation Terre de Jeux 2024)	Nombre d'actions réalisées autour de la pratique sportive et nombre d'enfants participants
	Intervention des éducateurs sportifs de la commune au sein des écoles primaires et ACMCE	Nombre d'interventions réalisées et nombre d'enfants participants
	Développer le « savoir rouler à vélo »	Action mise en place et nombre d'enfants participants
Une continuité éducative avec le Réseau Local Parentalité	Une connaissance pour le tout public des différents acteurs	Réalisation d'un livret regroupant l'ensemble des acteurs
	Partager des actions communes	Nombre d'actions réalisées et nombre d'enfants participants
	Continuer les réunions d'échanges avec les acteurs éducatifs	Nombre de réunions réalisées
	Développer les actions parentalité par le RLP	Nombre d'actions réalisées et nombre de participants



Les critères d'évaluation

Axe 5 : La politique éducative locale

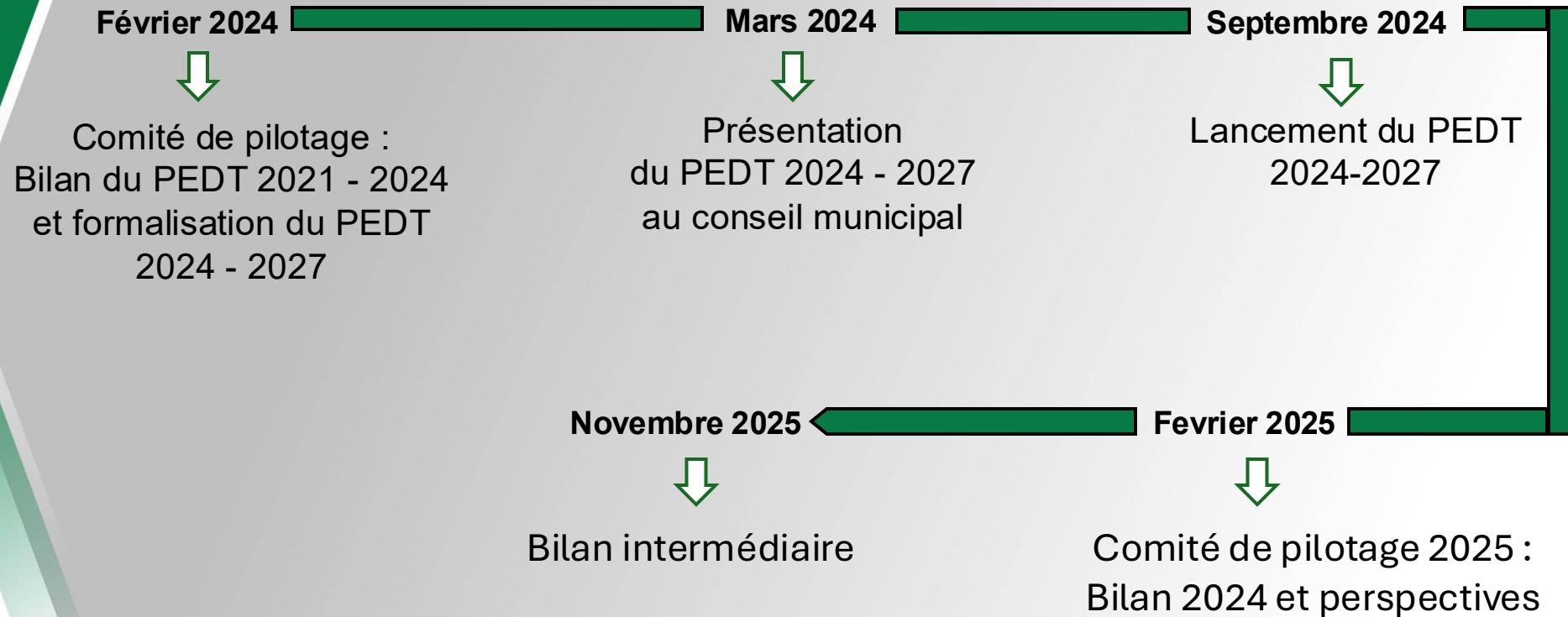
Objectifs	Objectifs opérationnels	Indicateurs
Permettre l'appropriation du PEDT par tous les partenaires	Diffusion du PEDT à l'ensemble des partenaires	Diffusion réalisée
	Diffusion du PEDT sur le site de la ville	Diffusion numérique réalisée
	Coordination du COPIL pour échanger sur le PEDT	Réunion mise en place et nombre de participants
Favoriser et suivre l'information et l'implication des familles	Invitation des parents d'élèves au conseil d'école	Invitation réalisée et nombre de participants
	Invitation des familles à participer à certaines activités	Invitation réalisée et nombre de participants
	Utilisation du portail famille et du site de la ville pour la transmission d'informations	Transmission numérique réalisée
La formation et la qualification des équipes éducatives	Formation des agents territoriaux	Plan de formation lancé auprès des agents
	Relais des offres débats/conférences sur la commune via le site de la ville	Diffusion des offres réalisées

05





Rétroplanning





Suivi et Signataires

Coordination du projet

Elu référent :

- Mme Vergez Annabelle
- annabelle.vergez@ville-hasparren.fr

Responsable du service enfance/jeunesse :

- Mr Gomes Benjamin
- benjamin.gomes@ville-hasparren.fr
- 06.20.13.30.66

Collectivité porteuse du projet

Commune de Hasparren

5 Rue Jean Lissar
64240 Hasparren

Les signataires

Maire de Hasparren
Mme PARGADE Isabelle

**Directeur des Services Départementaux de l'Éducation
Nationale des Pyrénées Atlantiques**

Directeur de la CAF des Pyrénées Atlantiques



**Service
Enfance / Jeunesse**

PEDT 2024 - 2027